



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD

## AVIS PUBLIC – ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

### PROJET DE RÈGLEMENT NO. 362-2024 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NO. 186-2008 CONCERNANT L'AJOUT DE DISPOSITIONS VISANT À SOUTENIR ET LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE RÉSIDENIELLE DES QUARTIERS PLUS ANCIENS

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum.

Avis public est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors d'une séance extraordinaire tenue le 24 mai 2024, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

- Projet de règlement no. 362-2024 modifiant le plan d'urbanisme no. 186-2008 concernant l'ajout de dispositions visant à soutenir et la diversification de l'offre résidentielle des quartiers plus anciens

#### Résumé des modifications proposées aux règlements d'urbanisme :

Le présent projet de règlement s'inscrit dans le cadre d'une démarche Habitation menée, avec la MRC de la Nouvelle-Beauce. L'un des objectifs de cette démarche vise notamment à maintenir les jeunes et les aînés dans la municipalité. Ces besoins et actions s'inscrivent également dans le besoin de la Municipalité de requalifier des terrains et bâtiments vacants dans certains secteurs de la municipalité. Pour ce faire la Municipalité prévoit la mise en place de mesures incitatives qui implique en amont, une modification du plan d'urbanisme no. 186-2008.

Plus particulièrement le projet de règlement vise à :

1. Modifier l'orientation 5 du plan d'urbanisme no. 186-2008 visant à ajouter une section portant sur un secteur à revitaliser et à requalifier.

Une assemblée publique de consultation portant sur ce projet de règlement est prévue le **2 juillet 2024 à 20h**, dans la salle du conseil située au Pavillon des loisirs au **1512, rue Saint-Georges, Saint-Bernard (QC) G0S 2G0**. Au cours de cette consultation, le maire ou son représentant expliquera le projet de règlement et les conséquences de son entrée en vigueur. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer peuvent le faire de façon orale ou en déposant un mémoire.

Le texte de ce projet de règlement est disponible sur le site web de la Municipalité (<https://saint-bernard.quebec/>). Une version papier est disponible sur demande au bureau de la soussignée.

Donné à Saint-Bernard, ce 17 juin 2024.

(Signé)

Marie-Eve Parent

Directrice générale et greffière-trésorière